

UNE RESSOURCE POUR ROCHEFORT



L'AVENIR DE LHOIST INDUSTRIE, C'EST MAINTENANT.

Afin d'assurer la survie de son usine en évitant une rupture d'approvisionnement en matière première (le calcaire), Lhoist Industrie a lancé en 2021 une procédure visant à transformer en zone d'extraction 14,61 hectares de terrain qu'elle possède dans le prolongement de sa carrière actuelle vers le Nord-Est.

Voici près de 20 ans que Lhoist travaille à l'avenir de son usine de On-Jemelle, étant entendu que les réserves actuelles seront épuisées d'ici 2029 au rythme actuel de l'exploitation. C'est pourquoi, Lhoist a lancé en 2021 une procédure visant à étendre en surface sa zone d'extraction. Avant cela, il convenait de vérifier la compatibilité des activités de la carrière dans cette extension avec les activités de la station d'Humain de l'Observatoire royal de Belgique. Une étude a donc été réalisée en commun et les résultats confirment la compatibilité de ces deux activités.

L'OBSERVATOIRE ROYAL DE BELGIQUE À HUMAIN

L'Observatoire royal de Belgique (Observatoire ou ORB), l'Institut royal Météorologique (IRM) et l'Institut royal d'Aéronomie Spatiale de Belgique (IASB) mènent diverses activités et expériences scientifiques sur le site de la station de radioastronomie de Humain. La station fut fondée dans les années 1950 par l'Observatoire pour accueillir les observations radioastronomiques. Elle est aujourd'hui le lieu d'une activité scientifique renouvelée et pluridisciplinaire qui couvre la physique de l'atmosphère terrestre, l'environnement spatial de la Terre, l'activité solaire et la physique stellaire.



Une activité historique

Lhoist Industrie a été fondée par Léon Lhoist en 1924. Elle est aujourd'hui la seule usine à chaux du groupe Lhoist en Belgique.

Actuellement, 510.000 tonnes de pierre calcaire de très haute qualité sont extraites chaque année de la carrière de la Boverie, ce qui permet de produire 200.000 tonnes de chaux. Les activités de Lhoist Industrie sont situées à la fois sur les communes de Rochefort et Marche-en-Famenne. Elles occupent directement une centaine de personnes dont la grande majorité habitent ces deux communes. L'activité de l'usine génère également de nombreux emplois indirects (environ 200) dans les secteurs du transport, de la maintenance, du génie civil, des activités extractives ou encore de la construction.



LA CHAUX : À QUOI ÇA SERT ?

La chaux (oxyde de calcium) est utilisée pour toute une série d'applications et dans des secteurs variés tels que la sidérurgie, la construction, le traitement des eaux et des fumées, l'agriculture, le génie civil, la fabrication du papier ou encore la chimie.

LA CHAUX, ÉLÉMENT ESSENTIEL DANS LE TRAITEMENT DE L'EAU

La chaux est également indispensable au traitement de l'eau, intervenant à plusieurs stades dans le traitement des eaux de consommation, industrielles ou usées afin de rendre l'eau potable. Rien qu'au niveau de Rochefort, la station d'épuration traitant les eaux usées utilise ainsi 150 tonnes de chaux par an. Les intercommunales en Belgique consomment plus de 23.000 tonnes de ces produits pour des services d'épuration de l'eau et de traitement des déchets.

Description du projet

Les techniques d'extraction du calcaire utilisées pour l'extension de la carrière seront similaires à celles qui ont été d'application jusqu'ici pour l'exploitation existante.

La superficie couverte par le projet d'extension est de 14,61 hectares. Le terrain concerné appartient à Lhoist. Actuellement en zone agricole, il fait l'objet d'une procédure de révision de plan de secteur afin d'en faire une zone d'extraction. Un accord a été signé avec les agriculteurs concernés qui pourront continuer d'exploiter ce terrain jusqu'à ce que les travaux de préparation de l'extraction commencent.

Au niveau du réaménagement futur de l'extension de la carrière, celui-ci se fera selon le même schéma que celui prévu pour la carrière actuelle. Il aura donc pour objectif le développement des espèces et milieux déjà présents sur le site, via des aménagements simples mais efficaces, afin de garantir un développement optimal de la biodiversité, de la faune et de la flore.



Le projet d'extension en surface, vital pour Lhoist Industrie

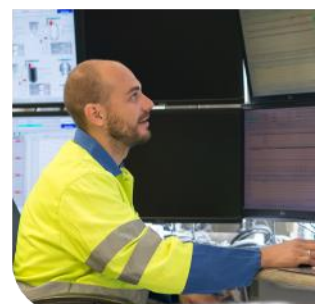
La réserve de calcaire exploitable, selon les autorisations administratives, dans la carrière actuelle de la Boverie à Rochefort sera bientôt épuisée.

Pour éviter une rupture totale d'approvisionnement de l'usine d'ici 2026, Lhoist a dû réduire, en 2024, l'extraction de calcaire, de 900.000 de tonnes de calcaire par an à 510.000 tonnes. L'usine de On-Jemelle produit aujourd'hui 200.000 tonnes de chaux par an (versus 340.000 tonnes avant le ralentissement).

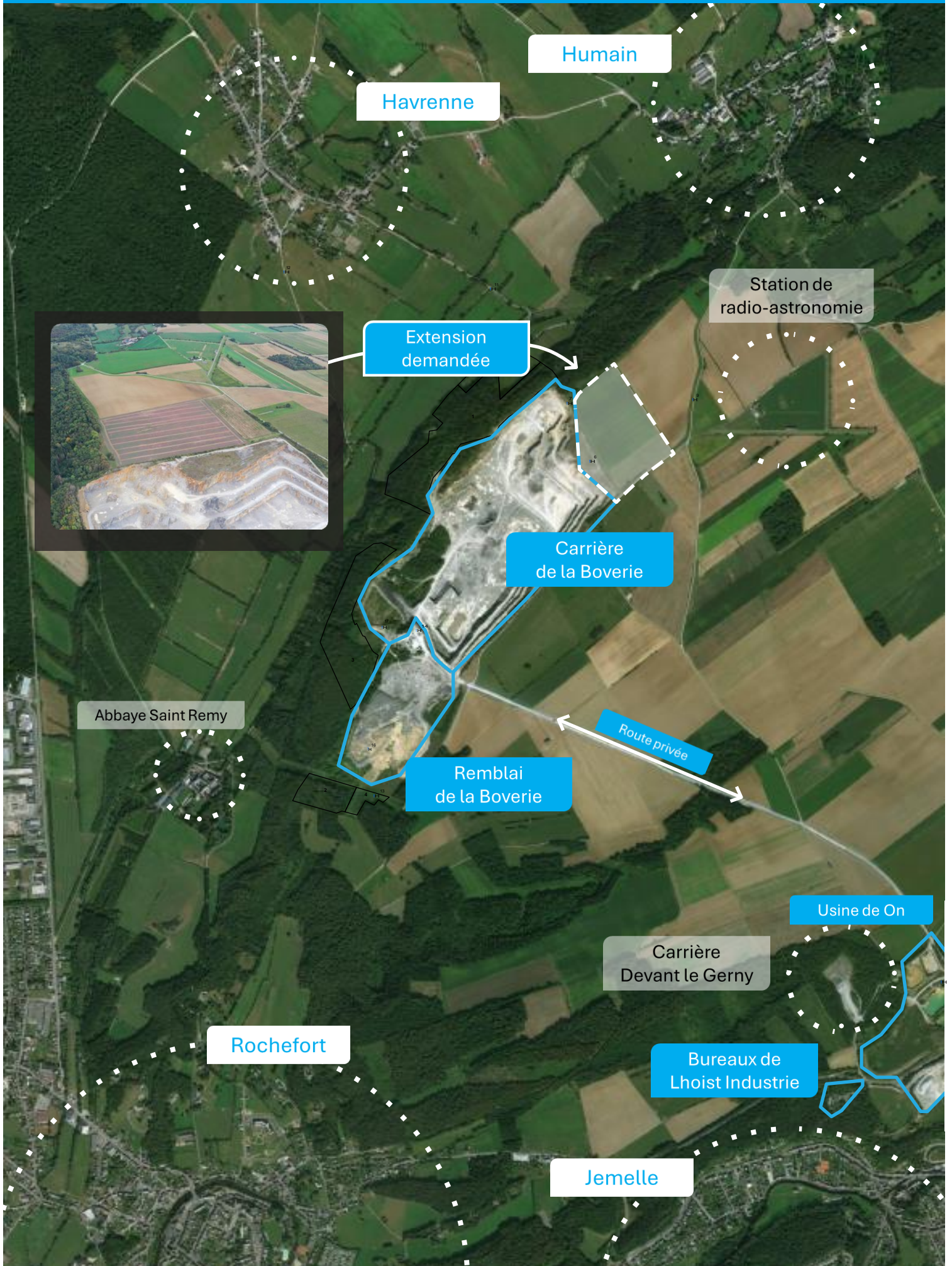
Cela ne suffit évidemment pas pour garantir le maintien de l'activité sur le long terme. C'est pourquoi le projet d'extension en surface est crucial. En effet, cette extension en surface devrait permettre d'exploiter 13,2 millions de tonnes de pierre supplémentaires pour la production de chaux. L'activité de l'usine pourrait ainsi être maintenue pour une période supplémentaire de 14 ans.

POUR SUIVRE L'ACTIVITÉ, C'EST PRÉSERVER L'EMPLOI LOCAL

L'exploitation de la carrière génère une centaine d'emplois directs ainsi qu'environ 200 emplois indirects dans la région.



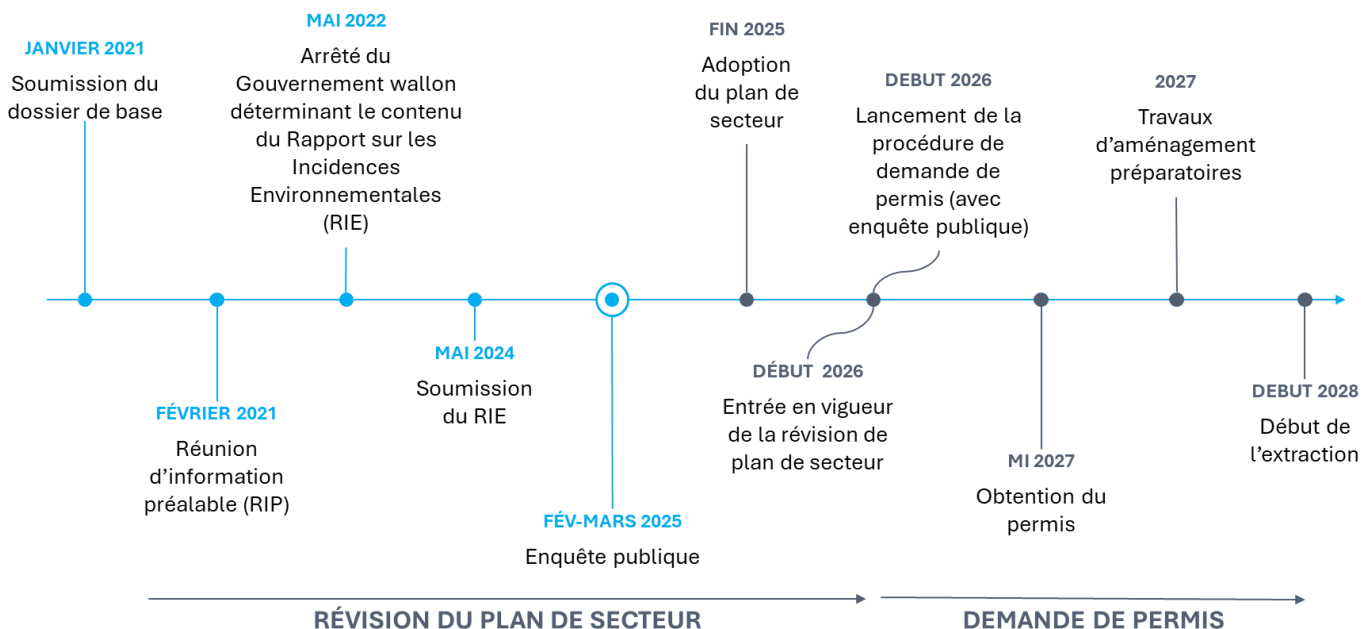
LOCALISATION DE LA CARRIÈRE DE LA BOVERIE DANS SON ENVIRONNEMENT



Les étapes du projet

Lhoist a lancé une procédure de révision du plan de secteur. Celle-ci vise à transformer cette zone de 14,61 hectares de terrain agricole en zone d'extraction. Cette première étape sera suivie d'une demande de permis pour étendre l'exploitation en surface de la carrière actuelle.

Les principales étapes du projet sont reprises ci-dessous :



L'impact limité de l'exploitation de cette nouvelle zone dans la continuité de la carrière actuelle

Le projet d'extension en surface n'aura, considérant l'exploitation qui a déjà lieu actuellement, qu'un impact supplémentaire limité.

Les horaires de travail, les techniques d'extraction et les engins de chantier resteront les mêmes. Vu que le projet d'extension se rapproche de l'Observatoire royal de Belgique, les tirs de mine seront adaptés pour garantir le respect de la norme. Du point de vue des infrastructures,



seuls les engins nécessaires à l'exploitation de la carrière pourront avoir accès à cette zone.

Quant au bruit des engins en circulation ou lors des chargements en carrière, notamment lors de l'exploitation des étages supérieurs de l'extension, une étude de bruit par un expert en acoustique a conclu que les normes sont respectées en tout temps. Les mesures de vibrations seront également poursuivies de manière régulière, en particulier à Havrenne, à Humain et à la station de radioastronomie.

L'exploitation de l'extension restera au-dessus de la nappe phréatique (pas de pompage d'exhaure), vu que le fond de fosse a été rehaussé en gradins. Du point de vue de la mobilité, aucune nouvelle infrastructure ne devra être construite. La route privée reliant la carrière de la Boverie au site de transformation de On-Jemelle gardera sa fonction d'axe principal, croisant des routes communales.

Comme aujourd'hui, les mesures pour limiter l'émission de poussières telles que l'arrosage des pistes et le raclage des pistes en carrière seront conservées. De même, un nettoyage régulier est maintenu, spécifiquement pour améliorer la propreté des carrefours. Bien entendu, les mêmes équipements de sécurisation des zones d'activités seront étendus dans la zone d'extension.

Grâce à la configuration des lieux et la topographie, notamment la préservation du coteau boisé, l'impact visuel vis-à-vis des villages de Havrenne et de Humain sera également très limité, voire nul. Aucune coupe d'arbre n'est prévue pour mener à bien ce projet. Un merlon sera placé le long de la rue Louis Banneux, et une densification de la végétation du côté du coteau boisé est prévue.



Le projet d'extension de la Boverie en quelques chiffres



14,61 ha

14,61 hectares de superficie



13 213 000 t

L'extension devrait fournir 13,2 millions de tonnes de pierre supplémentaires pour la production de chaux



+14 ans

Projection de 14 années supplémentaires de production

Comment être informés, et comment réagir ?

La procédure de révision de plan de secteur prévoit que tout le dossier concernant le projet soit mis à l'enquête publique, c'est-à-dire consultable du 03 février au 29 mars 2025 :

- au Service de l'Urbanisme/Environnement de la ville de Rochefort ;
- au Service de l'Urbanisme de la ville de Rochefort ;
- sur leurs sites internet respectifs :
 - <https://www.rochefort.be/actualites>
 - <https://www.marche.be/administration/publications-communales/#>

Les Services de l'Urbanisme sont chargés de vous donner des explications sur le projet et de recueillir vos éventuelles réclamations et observations.